

Commune de Boège

Arrondissement de THONON LES BAINS

Département de la HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 24 FEVRIER 2011

Sur convocation en date du 21 février 2011, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique extraordinaire le 24 février 2011, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie FORESTIER, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Didier GROBEL, Denis HENRY, Jean-Louis HERVIER (arrivé 20 h 55), Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Hervé MEYNENT, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Pierre SIMONNET.

Absents excusés : M. François CHARRIERE.

Absent : M. Joël SEBILLE.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

Le quorum étant atteint, M. le maire déclare la séance ouverte à 20 h 45.

I. Acquisitions de terrains

. M. le maire expose au Conseil que M. Didier Pomel a mis en vente au lieudit « **Le Penaz** » une parcelle de terre mitoyenne des réservoirs communaux d'eau potable cadastrée n° **B 386**, d'une surface totale de **4640 m²** pour un prix global de **9800.00 euros** soit environ 2.11 euros le m².

Il précise au Conseil Municipal qu'il est urgent de se prononcer, avant d'autres acheteurs intéressés, pour l'acquisition de ce terrain par la Commune, compte tenu de l'intérêt qu'il représente par son implantation.

Ayant entendu le maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité moins une abstention.

II. Questions diverses

. M. Mauron donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de la Commune de Saint André sollicitant la cession gratuite, par la Commune de Boège, du réservoir d'eau potable lui appartenant aux « Combes ».

Monsieur Mauron explique que ce réservoir n'est plus utilisé en raison d'une pollution quasi constante de son eau mais qu'il serait souhaitable qu'il reste dans le patrimoine du réseau d'eau potable de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une voix contre)

- **DECIDE** de rester propriétaire du réservoir des Combes et de ne pas le céder à la Commune de Saint André.

- **CHARGE** le Maire d'en informer la Commune de Saint André en rappelant toutefois la proposition orale déjà faite par Boège de lui vendre de l'eau.

. Mme Scherrer présente la demande de **subvention de l'Ecole du Château pour la classe découverte**, d'un montant de **250 euros** : le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité moins un contre.

. Mme Scherrer présente la demande de **subvention du Sou des Ecoles publiques pour les sorties de ski, soit 1840 euros** (20 euros x 92 élèves de Boège). Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

. Mme Scherrer présente également la **deuxième subvention exceptionnelle demandée par le Sou des Ecoles pour la classe de mer des CM2, soit 1500 euros** (100 euros x 15 élèves de Boège). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

. Mme Scherrer, MM. Dupuy et Hervier demandent au Conseil municipal d'approuver la projection dans la salle de Boège du film « Une Guerre, une Vallée », réalisé par les enfants du Collège et d'en fixer la date au mercredi 11 mai 2011, à 19 h ; le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

. M. Michel Barbe demande que le projet de budget de la Commune soit transmis aux élus une semaine au moins avant la séance du Conseil. M. le maire s'y engage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.